



Commission juridique et technique

Distr. limitée
19 mai 2011
Français
Original : anglais

Dix-septième session

Kingston (Jamaïque)

11-22 juillet 2011

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques présentée par l'Association chinoise de recherche- développement concernant les ressources minérales des fonds marins

Note du Secrétariat

1. Le 7 mai 2010, le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins a reçu une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de sulfures polymétalliques dans la Zone, présentée par l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone.

2. Conformément à l'alinéa c) de l'article 22 du Règlement, le Secrétaire général, par sa note verbale n° 150/10 datée du 14 mai 2010, a avisé les membres de l'Autorité qu'il avait reçu la demande et diffusé les renseignements non confidentiels d'ordre général y relatifs. La zone à laquelle se réfère la demande se trouve dans la dorsale du sud-ouest de l'océan Indien.

3. Conformément à l'article 19 du Règlement, le demandeur a choisi d'opter pour une offre de participation au capital d'une entreprise conjointe et de verser un montant fixé à 50 000 dollars, suivi d'un droit annuel, conformément à l'alinéa b) de l'article 21 du Règlement.

4. Conformément à l'article 23 du Règlement, les membres de la Commission juridique et technique ont été avisés de la réception de la demande, qui a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la Commission prévue du 4 au 13 juillet 2011. La demande a également été inscrite à l'ordre du jour du Conseil pour examen à la dix-septième session de l'Autorité.

